SOCIETE AFRICAINE DE REASSURANCE
ASSEMBLEE GENERALE
TROISIEME REUNION ANNUELLE ORDINAIRE
ETHIOPIE, 25 ET 26 JUIN 1981

AFRICARE/GA/5/35

Rapport du Conseil d'Administration Couvrant la période du 1er Janvier au 31 Décembre 1980

AFRICAN REINSURANCE CORPORATION
SOCIETE AFRICAINE DE REASSURANCE

Adresse Télégraphique: Africare Lagos
Télex: 22647 (Africa) NG
Téléphone: 633681/633724

Bookshop House
50/52 Broad Street
P.M.B. 12765
Lagos Nigéria

Date: le 25 Juin 1981

Honorables Représentants
à l'Assemblée Générale de
la Société Africaine de Réassurance

Excellences,

Conformément aux Articles 14 et 37 de l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance et à l'Article 8 du Réglement Général consécutif au dit Accord, j'ai l'honneur de vous soumettre au nom du Conseil d'Administration, le Rapport Annuel et les Etats Financiers vérifiés de la Société pour la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 1980 ainsi que le résumé du budget administratif pour Janvier – Décembre 1981.

Je vous prie d'agréer, Excellences, l'assurance de ma très haute considération.

SAAD KANOUNI
Président du Conseil
d'Administration

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AFRICA-RE

Président
Saad Kanouni (Maroc)

Vice Président
D. T. Potouonjou (Cameroun)

Administrateurs
L. Titah (Algérie)
V. B. Mobioh (Côte d'Ivoire)
F. T. Nyammo (Kenya)
E. Okwor (Nigéria)
A. El-Dawi (Soudan)
S. H. Konie (Zambie)
B. N'Diaye (B.A.D.)

Suppléants
O. A. Arab (Libye)
(Suppléant à M. Kanouni)

J. Nzamba Kassa (Gabon)
(Suppléant à M. Potouonjou)

M. Kalif (Somalie)
(Suppléant à M. Titah)

C. Simbananiye (Burundi)
(Suppléant à M. Mobioh)

G. Mwaikambo (Tanzanie)
(Suppléant à M. Nyammo)

O. Kufuor (Ghana)
(Suppléant à M. Okwor)

E. M. Abdel Barry (Egypte)
(Suppléant à M. El-Dawi)

A. Bezabeh (Ethiopie)
(Suppléant à M. Konie)

M. Chalobah (B.A.D.)
(Suppléant à M. N'Diaye)

COMPOSITION DE LA DIRECTION DE L'AFRICA-RE

Edward Mensah (Ghana)
Directeur Général et Chef de l'Exécutif

Kabisi pene Yemba-Milanga (Zaïre)
Directeur Général Adjoint

Nabil S. Mohareb (Egypte)
Secrétaire Général

SOMMAIRE

	Page
Introduction	5
Historique du troisième exercice financier	6
L'Année de Souscription 1980	7
Principes de gestion	7 – 8
Projection sur les encaissements de primes	8
Rétentions et Rétrocessions	8 – 9
Volume des opérations de la Société	9 – 11
Analyse des Etats parvenus à la Société	12
Paiements de sinistres au comptant et recouvrements	12
Résultats de l'Année de Souscription 1978	12
Le Portefeuille 1981	12
Autres Activités	14
Bureaux Sous-régionaux	14
Relations avec les organisations régionales et internationales	14
Relations avec La Banque Africaine de Développement	14
Questions relatives au personnel	14
Composition du Personnel à la fin de 1980	15
Adhésion à la Société	15
Assemblée Générale	15
Conseil d'Administration	17
Points principaux de la situation financière de la Société	18
Rapport des Commissaires aux Comptes	19
Bilan au 31 Décembre, 1980	20
Comptes des pertes et profits de l'exercice se terminant le 31 Décembre, 1980	21
Comptes des Résultats techniques de l'exercice se terminant le 31 Décembre, 1980	22
Notes relatives à l'origine et à l'utilisation des ressources financières	23
Notes sur les Comptes	24 – 28
Annexes	
i) Etats des Souscriptions au 31 Décembre, 1980	29
ii) Nombre de voix des Membres au 31 Décembre, 1980	30
iii) Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale lors de sa Deuxième Réunion Annuelle Ordinaire tenue à Mohammédia, Maroc, en Juin 1980	31 – 35
iv) Résumé du Budget Administratif de l'exercice 1981	36

INTRODUCTION

Depuis la création de la Société Africaine de Réassurance en 1977, le Conseil d'Administration a tenu à rendre compte de son évolution et de ses activités aux Etats Membres aussi bien qu'aux institutions intéressées et à ses partenaires. Et cela non pas seulement pour se conformer à ses obligations statutaires, mais aussi dans le souci de leur fournir autant d'informations détaillées que possible sur les activités de la Société d'une année à l'autre. Cette pratique semble servir un double objectif: d'une part, les rapports annuels de la Société font l'historique de son évolution en tant que premier réassureur inter-gouvernemental régional et d'autre part, les informations contenues dans ces documents représentent pour les compagnies cédantes, les rétrocessionaires et aussi le monde des affaires un instrument pouvant leur permettre de juger de la viabilité de la Société et de mesurer sa capacité de fournir une couverture de réassurance.

Le premier rapport du Conseil a été consacré à la période allant du 1er Avril 1977 au 31 Décembre 1978 correspondant au premier exercice financier de la Société. Il était par conséquent nécessaire de bien y faire mention des efforts qui avaient été déployés plus tôt et qui avaient abouti à la création et au démarrage de l'institution ainsi qu'à la définition du fondement statutaire de sa structure, de ses principales fonctions et activités.

Le second rapport a couvert l'exercice se terminant le 31 Décembre 1979 date jusqu'à laquelle les comptes de la première année de souscription ont dû rester ouverts en attendant que parviennent à la Société la plupart, sinon la totalité des états de comptes relatifs aux opérations de l'année. Ce rapport avait ainsi pour but de mettre en évidence les grandes lignes de la politique de la Société qui ont servi de base à ses activités durant la période faisant l'objet de cette étude et au cours de l'année qui a immédiatement suivi; il avait aussi pour but de donner d'amples informations sur la politique d'exploitation de la Société au cours des cinq premières années de son existence.

Le présent rapport couvre la période, se terminant le 31 Décembre 1980 qui correspond au troisième exercice financier de la Société. Les résultats techniques définitifs des opérations de la Société au cours de la première année de souscription allant de Janvier à Décembre 1978 constituent peut-être l'un des éléments les plus importants de ce document. Les deux ans d'intervalle entre la fin de cette année de souscription et l'établissement des comptes techniques finaux est dû, comme il a été mentionné dans un rapport précédent, au retard considérable enregistré dans l'envoi par les compagnies cédantes des états des comptes des quatre trimestres de l'année, difficulté rencontrée ailleurs dans le marché de la réassurance. Ce fait est d'autant plus réel pour la Société Africaine de Réassurance que les activités de ses principales compagnies cédantes s'étalent sur une étendue géographique couvrant tout le continent Africain. Cet intervalle de deux ans sera par conséquent un élément caractéristique permanent dans l'élaboration des rapports annuels de la Société de sorte que les comptes finaux de chaque année de souscription ne seront portés que dans le Rapport Annuel publié deux années plus tard.

Des améliorations ont été relevées dans tous les domaines, de celui des opérations à celui du personnel, sans oublier les facilités matérielles offertes à la Société partout où elle a des bureaux. Les relations avec les compagnies cédantes et les rétrocessionaires ont continué à se développer d'une façon satisfaisante et il y a eu de plus fréquents échanges de vues que dans le passé. Les opérations de marketing ont attiré plus de compagnies cédantes contribuant ainsi à une meilleure répartition géographique des risques. Le rythme d'envoi des relevés de comptes à la Société par les compagnies cédantes s'est accéléré et certaines difficultés de precédure relatives à la soumission des états de comptès trimestriels et au réglement de ces comptes ont été applanies.

Le bureau Nord-Africain de Casablanca au Maroc a démarré ses activités dès le début de l'année 1980, et son ouverture a donné à la Société l'occasion de décentraliser dans une certaine mesure ses activités tout en la rapprochant d'une zone assez étendue couverte par ses partenaires de la Sous-région.

La Société à joué avec succès son rôle de grand réassureur dans le Tiers-Monde, et l'année en revue peut être considérée comme une autre année de progrès satisfaisant.

HISTORIQUE DU TROISIEME EXERCICE FINANCIER

Les progrès modestes mais relativement satisfaisants enregistrés par la Société au cours de 1980 ont été réalisés sur un fond économique et politique mondiale qui, d'une manière générale, pourrait être qualifié d'instable.

Tout d'abord, il y a eu la hausse continue du prix de l'énergie dont les incidences sur la balance des paiements des pays non producteurs de pétrole, en particulier ceux de l'Afrique, sont sérieuses. Cette situation a dû amoindrir les ressources en devises étrangères affectées au paiement des services internationaux tels que l'industrie de la réassurance. Le marché mondial des produits n'étant pas soutenu, il en est résulté une certaine léthargie des importations et des exportations dans la plupart des pays en voie de développement.

Le taux de l'inflation à travers le monde a continué à augmenter et à affecter le commerce international.

En Afrique les réactions face à ces tendances economiques ont abouti à la tenue du premier sommet économique des Chefs d'Etats Africains à Lagos, Nigéria, vers le milieu de l'année. Ce sommet a recommandé la création d'une Communauté Economique de l'Afrique vers l'an 2000 afin de trouver des solutions aux problèmes économiques qui continuent à faire obstacle au développement économique de l'Afrique.

Dans cette situation économique en dégradation, un fait remarquable qui s'est rapidement développé en Afrique a été noté: il s'agit de la politique d'investissements dans le secteur agricole délibérément adoptée par les gouvernements. Son objectif est d'aider à parvenir à un niveau raisonnable d'auto-suffisance alimentaire, donc de réduire la dépendance sur l'importation de produits alimentaires. Elle pourrait aussi avoir pour effet, si elle est bien appliquée, d'augmenter la production des cultures commerciales destinées à l'exportation. Cette politique aura sans doute un certain impact sur l'industrie de l'assurance dans un avenir prévisible.

Dautre part, la scène politique mondiale a fait de 1980 une année d'une importance particulière. Des conflits qui, dans certains cas se sont traduits par une confrontation militaire, ont éclaté au Moyen-Orient, en Asie, en Afrique et dans l'Hemisphère Occidental.

La situation décrite ci-dessus n'a pas manqué d'avoir des effets adverses sur la réalisation des programmes de développement économique par les différents pays en vue d'atteindre des taux de croissance économique qu'ils se sont fixés comme objectif. Les pays en voie de développement en général et les pays africains en particulier ont dû être sérieusement affectés en raison de leurs dettes extérieures habituelles et des difficultés que connaît leur balance des paiements.

De même, les variables de l'assurance et de la réassurance, notamment les encaissements de primes et tout ce qui s'y rattache, les placements de fonds et les frais administratifs ont sans doute été affectés d'une manière imprévisible par l'inflation générale, les variations enregistrées sur les taux d'intérêts et les fluctuations relevées sur le marché des changes. Les difficultés ont dû encore être plus grandes pour les compagnies de réassurance dont les portefeuilles enregistrent des entrées de devises variées, surtout pour celles qui n'ont pas pris des mesures de protection adéquates pour minimiser les effets de ces fluctuations.

En ce qui concerne les opérations de réassurance africaines, l'année 1980 peut ête considérée comme une année normale. Comme il a été souligné plus haut, la situation inquiètante des balances de paiements de certains pays a, dans une certaine mesure, dû faire obstacle au règlement rapide des soldes de comptes puisque la part de devises étrangères destinées à de tels paiements est déterminée en fonction des autres priorités nationales de ces pays. Aucune catastrophe de grande ampleur touchant les affaires de la Société n'est survenue au cours de l'année, bien que le paiement de quelques sinistres occasionnés par le Cyclone Claudette ait été effectué au titre de 1979.

Aucune catégorie d'affaires n'a été affectée par un évènement extraordinaire (example: incendie criminel ou disparition d'un navire avec tout son chargement). Il faut cependant noter que quelques désastres naturels tels que le tremblement de terre d'El Asnam en Algérie et les inondations du fleuve Ogunpa au Nigéria ont eu lieu. Bien que ces deux évènements aient causé des préjudices matériels et humains importants, il ne semble pas qu'ils puissent avoir des conséquences graves pour les assureurs étant donné le faible recours à la couverture d'assurance dans les régions touchées par ces désastres.

Vers la fin du mois de Décembre, la côte occidentale de l'Algérie a été violemmant frappé par des orages qui ont sérieusement endommagé des ports et autres installations en particulier à Oran, à Arzew et Beni-Saf. Deux bâteaux algériens "Cherchell" et "Oued Souf" et un danois "Finntrader" ont

coulé dans le port d'Oran. L'importance des dégâts était encore à déterminer au moment de la rédaction de ce rapport.

La prise de conscience grandissante par le monde des affaires des garanties offertes par une couverture d'assurance a dû favoriser l'extension de certains marchés nationaux, et toutes les régions du continent ont virtuellement bien accueilli la création de nouvelles compagnies d'assurance, en particulier l'Egypte, le Ghana, le Kenya, le Maroc et le Nigéria. Des compagnies d'assurance et/ou de réassurance dont le démarrage des opérations était prévu en 1981 ont vu le jour au Soudan et en Tunisie. L'expérience négative vécue par certains pays africains dans la branche "Faculté" a rendu nécessaire le relèvement des tarifs tandis que dans d'autres pays tels que le Gabon, la Mauritanie et le Cameroun les tarifs auto ont enregistré une hausse.

Au cours de 1980, la domiciliation et dans certains cas la prise en main de l'assurance à l'importation par les nationaux ont été effectuées à une plus grande échelle; elle a été introduite à des degrès variables dans un plus grand nombre de pays notamment en Gambie, au Libéria et en Mauritanie.

Un autre évènement qui mérite d'être souligné au cours de l'année 1980 a été le relèvement du capital minimum obligatoire des compagnies d'assurance afin de donner une meilleure garantie aux assurés et peut-être d'augmenter les capacités de souscription et de rétention de ces mêmes compagnies. Cela, semble-t-il, a notamment été le cas du Soudan.

Pendant ce temps, des efforts tendant à améliorer les dispositions de prévention des sinistres ont été poursuivis tout au long de l'année dans nombre de pays africains et ont été plus ou moins couronnés de succès.

ANNEE DE SOUSCRIPTION 1980

Principes de gestion

Dans les rapports annuels précédents, la Société avait affirmé son intention de suivre un ensemble de principes de gestion technique cohérent et de n'introduire des changements que si leur nécessité était clairement sentie en considération de l'expérience acquise dans le passé, ou si ces changements se justifiaient par un intérêt réel commun à l'Africa-Re et à ses principaux partenaires. Compte tenu de la relative jeunesse de la Société, il a été jugé bon de maintenir pour l'année 1980 les lignes directrices adoptées tout au début.

Le principe qui consiste à accepter des pays africains les 5% de leurs cessions ou l'équivalent sans discrimination constitue finalement l'élément caractéristique de la politique d'acceptation de la Société. Mais comme la confiance dont elle jouit auprès des partenaires va grandissant, les cessions qui sont offertes dans certains cas excèdent le minimum statutaire. Cela a été le cas avec les cessions faites par un certain nombre de pays membres est-africains notamment en 1979; ce développement semble s'étendre graduellement vers les autres sous-régions comme le confirment les opérations de 1980.

La politique de la Société à ce sujet a relativement été libérale, mais elle n'a pas perdu de vue la nécessité de faire preuve d'une certaine prudence et d'une certaine vigilance. Il a semblé convenable d'accepter, sur une base sélective, une part plus importante de traités de réassurance dont la bonne qualité a été établie par l'expérience. La Société continuera cette même politique au cours des années à venir en tenant bon compte de sa capacité technique de souscription et de rétention.

L'année de souscription 1980 a aussi vu une autre légère modification dans la politique d'acceptation de la Société. Vers la fin de 1979, les moyens de télécommunication et autres éléments d'infrastructure dont disposait la Société étaient jugés suffisamment développés pour accepter sans inconvénient un nombre limité de facultatives africaines. Il faudra encore du temps avant que la Société ne soit en mesure de créer un portefeuille dans ce genre d'affaires et de le gérer d'une façon équilibrée. Par conséquent il était nécessaire de commencer en 1980 en acceptant de modestes portions de facultatives dans les limites de la couverture automatique offerte par les traités de réassurance souscrits par la Société elle-même. D'après certaines indications, il semble que cette tendance pourrait se développer dans d'autres sous-régions du Continent au cours des années à venir.

D'autre part, à l'exception du relèvement du niveau de la rétention de la Société dans la branche incendie en 1980 de 100.000 $E.U. à 200.000 $E.U. par programme de traité et par compagnie cédante, fait qui avait été mentionné dans le précédent Rapport Annuel, la politique adoptée pour les rétentions et les rétrocessions est restée inchangée. Pour ce qui est des rétrocessions, les compagnies africaines se sont vues offrir en priorité soit l'excédent de plein, soit l'excédent de sinistre, ou les deux à la fois, tandis que le reste était placé dans le marché international suivant le système de bouquet comme cela s'était fait par la passé.

Projections sur les encaissements de primes

Pour arriver aux estimations d'encaissements de primes brutes données précédemment, les cessions faites par les Succursales et Agences de compagnies étrangères installées en Afrique dont les couvertures sont négociées par les institutions mères se trouvant à l'étranger ont été chiffrées aux environs de 30% de l'ensemble des cessions à recevoir à travers des traités de réassurance conclus dans la catégorie "Divers'. L'hypothèse a été aussi retenue que la cession statutaire de 5% des traités serait faite par toutes les compagnies d'assurance et de réassurance des pays membres.

Dans le précédent Rapport Annuel, une estimation révisée de 22 millions $E.U. représentant les encaissements de primes brutes africaines de la Société pour l'année 1978 avait été donnée et aucune révision n'avait été faite pour 1979. Avec la clôture des comptes de la première année de souscription 1978, il a été possible de revoir d'une façon plus réaliste les chiffres des encaissements de primes brutes africaines précédemment donnés pour 1979 et 1980. Le tableau suivant en donne les prévisions réajustées; celles de 1978 ainsi que les chiffres réels de cette même année sont donnés à titre de comparaison.

Projection sur les Encaissements de Primes Brutes par Branches d'Affaires (en 000 $E.U.)

Branches	Estimations de 1979			Estimations de 1980			1981	
	Initiales	Révisées	%	Initiales	Révisées	%	Chiffres réels	%
Incendie/Risques Techniques	11.189	6.815	30,3	10.623	6.831	29,5	6.438	31
Accident	4.898	6.502	28,9	6.112	5.784	25	5.000	24,1
Facultés	8.192	7.582	33,7	9.301	8.617	37,2	8.080	38,8
Corps	1.206	1.048	4,7	1.515	1.481	6,4	929	4,5
Aviation	319	250	1,1	366	202	0,9	192	0,9
Vie	489	275	1,3	655	225	1	175	0,8
	26.923	22.472	100	28.572	23.140	100	20.814	100

En plus des chiffres figurant ci-dessus, la Société espère accepter pour son propre compte des affaires non africaines de l'ordre de 3 millions $E.U. en 1980 contre une prévision de 1,2 millions pour 1979. Le total des estimations d'encaissements de primes brutes pour l'année faisant l'objet de ce rapport s'élevait alors à 26,1 millions $E.U. contre 22,8 millions pour 1979.

Rétention et Rétrocessions

Référence a été faite plus haut à la décision de la Société d'augmenter sa rétention dans la branche Incendie de 100.000 $E.U. à 200.000 $E.U. par programme de traités et par compagnie cédante à compter de 1980. L'on s'attend à ce que cette mesure relève la rétention de la Société dans cette catégorie à 70% pour l'année en revue contre 50% environ pour les deux années d'activités précédentes.

Pour ce qui est de cessions reçues de l'Afrique, la Société prévoit une rétention d'environ 72% en 1980 contre 67% pour l'année 1979.

D'autre part, elle espère faire 15,6% de ses rétrocessions aux compagnies africaines. Le total de la rétention en Afrique représenterait alors 88,3% du chiffre révisé des encaissements de primes brutes effectués par l'Africa-Re à l'intérieur du Continent en 1980.

Le tableau qui suit fait le point des rétentions et rétrocessions prévues pour la Société au compte de l'année de souscription 1980. Les estimations révisées de 1979 permettront de faire un rapprochement entre les deux années.

Estimation des Rétentions et Rétrocessions pour 1980

	Montant (000 $E.U.)		Pourcentage %			
			des Encaissements de Primes Brutes		des Rétrocessions	
	1980	1979	1980	1979	1980	1979
Chiffre révisé des encaissements de primes brutes	23.140	21.573	100	100		
Primes brutes retenues	16.752	14.424	72,39	66,86		
Primes brutes rétrocédées	6.388	7.149	27,61	33,14	100	100
— aux compagnies africaines	3.600	3.546	15,56	16,44	56,36	49,60
— aux compagnies non-africaines	2.788	3.603	12,05	16,70	43.64	50,40

En tenant compte des prévisions relatives aux acceptations faites par l'Africa-Re pour son propre compte, la rétention totale de la Société se chiffrerait à 19,8 millions $E.U. pour l'année 1980 contre 15,6 millions $E.U. pour 1979.

Volume des opérations de la Société

Au cours de l'année en revue le nombre des compagnies cédant des affaires à la Société est passé à 286 contre 262 en 1979 et celui des traités de 2.222 en 1979 à 2.416 en 1980. Des affaires ont été reçues pour la première fois de la Guinée Bissau et du Swaziland, tous deux Membres fondateurs de la Société. Dans le même temps le Lesotho, Madagascar, le Rwanda et les Seychelles, qui n'ont pas encore adhéré à l'Accord Portant Création de l'Africa-Re, continuaient en 1980 à céder une partie de leur portefeuille. Il y des raisons de s'attendre à ce que le volume des opérations de la Société continue à s'accoître et que la qualité de ses affaires s'améliore lorsque d'autres pays auront adhéré à l'institution. La tableau suivant donne le nombre de compagnies cédantes et de traités signés avec des pays africains membres et non membres en 1980. Les chiffres de 1979 sont donnés à titre de comparaison.

Nombre de Compagnies Cédantes et de Traités par Pays—1979–1980

Pays	Nombre de Compagnies (succursales et agences de Compagnies étrangères comprises)		Nombre de Traités	
A. Pays membres	1979	1980	1979	1980
Algérie	1	1	10	11
Bénin	1	1	10	10
Burundi	1	1	6	5
Cameroun	11	12	117	140
République Centrafricaine	8	9	43	40
Tchad	3	4	14	14
Congo	1	1	6	6
Egypte	6	7	62	68
Ethiopie	1	1	16	19
Gabon	8	9	77	70
Gambie	2	2	24	16
Ghana	9	12	104	102
Guinée	–	1	–	Fac. Seule
Guinée Bissau	–	1	–	10
Côte d'Ivoire	17	22	102	111
Kenya	29	31	310	350
Libéria	–	–	–	–
Libye	2	2	27	26
Mali	5	5	26	29
Mauritanie	1	1	5	5
Ile Maurice	16	17	148	144
Maroc	20	21	204	230
Niger	8	8	33	36
Nigéria	62	62	458	494
Sénégal	13	13	77	73
Sierra Léone	4	4	38	39
Somalie	1	1	7	14
Soudan	9	10	91	88
Swaziland	–	1	–	22
Tanzanie	1	1	20	22
Togo	6	6	30	36
Tunisie	2	6	21	52
Ouganda	4	4	49	49
Haute Volta	3	2	15	10
Zaïre	1	1	12	12
Zambie	1	1	27	31
Total	257	281	2,189	2,384

Pays	Nombre de compagnies (succursales et agences de compagnies étrangères comprises)		Nombre de Traités	
B. Pays non-membres	1979	1980	1979	1980
Angola	–	–	–	–
Botswana	–	–	–	–
Cap Vert	–	–	–	–
Iles Comores	–	–	–	–
Djibouti	–	–	–	–
Guinée Equatoriale	–	–	–	–
Lesotho	1	1	12	12
Madagascar	2	2	3	3
Malawi	–	–	–	–
Mozambique	–	–	–	–
Rwanda	1	1	12	12
Sao Tomé et Principe	–	–	–	–
Seychelles	1	1	6	5
Zimbabwe	–	–	–	–
Total	5	5	33	32
Grand Total	262	286	2222	2416

Analyse des états parvenus à la Société:

Au cours de 1980, la Société a reçu de ses cédantes un total de 9.695 états de comptes, portant ainsi leur nombre total à 17.337 pour les trois dernières années d'activités cumulées. De ce nombre, 6,706 ont été reçus au titre des affaires de 1978 tandis que 7.558 et 3.073 l'étaient au compte des portefeuilles de 1979 et 1980 respectivement.

Les états reçus au titre de 1979 et 1980 représentent 92% et 32% du nombre total des comptes prévus respectivement pour ces deux années. Parallèlement le pourcentage des états reçus à la fin de 1979 était de 89% pour l'année de souscription 1978 et 32% pour celle de 1979. Il est souhaitable que l'accélération du rythme de l'envoi des comptes par les compagnies cédantes, telle qu'elle apparait à travers les chiffres cités plus haut, continue dans l'avenir.

Dans le tableau ci-dessous sont donnés les chiffres des encaissements de primes brutes enregistrés au 31 Décembre 1980 par année de souscription, ceux de la rétention de la Société ainsi que la portion de ces encaissements rétrocédés aux compagnies africaines.

Encaissements de primes brutes enregistrées (à la date du 31 Décembre 1980)

Etats parvenus à la Société				Primes brutes retenues en Afrique					
				Rétention de L'Africa-Re		Rétrocessions aux Compagnies Africaines			
Année de Souscription	Nombre d'Etats de Comptes	Soit % du total prévu	Primes brutes encaissées (000 $ E.U.)	Montant (000 $ E.U.)	Soit % des P.B.E.	Montant (000 $ E.U.)	Soit % des P.B.E.	Montant (000 $ E.U.)	Soit % des P.B.E.
1978	6.706	99	20.814	13.149	63	2.027	10	15.176	73
1979	7.558	92	24.528	18.012	73	3.232	13	21.244	86
1980	3.073	32	11.042	8.293	75	1.466	13	9.759	88

Paiements des Sinistres au comptant et recouvrements

Au cours de l'année faisant l'objet de ce rapport, la Société a fait des règlements des sinistres au comptant s'élevant à 1.255.715 $ E.U. dont 376.152 $ E.U., 849.958 $ E.U. et 29.605 $ E.U. respectivement au titre de 1978, 1979 et 1980. Le détail de ces paiements par catégorie d'affaires est donné dans le tableau qui suit:

Sinistre au Comptant

Branches	Sinistres payés au comptant au cours de 1980 (en $ E.U.) (au titre des années de souscription) 1978	1979	1980	Total en $ E.U.
Incendie/Risques techniques	225.790	596.055	13.378	865.223
Accident	35.660	62.358	13.859	111.877
Facultés	76.669	134.773	2.368	213.810
Corps	4.557	39.625	—	44.182
Aviation	3.476	17.147	—	20.623
Vie	—	—	—	—
Total	376.152	849.958	29.605	1.255.716

En 1980, les recouvrements effectués auprès des rétrocessionaires sur des sinistres encourus se chiffrent à 437.532 $ E.U. dont 208.730 $ E.U., 228.645 $ E.U. et 157 $ E.U. respectivement au titre des années de souscription 1978, 1979 et 1980.

Résultats de l'année de souscription 1978

A la fin de 1980, la Société avait reçu presque tous les états de comptes de réassurance relatifs à l'année de souscription 1978, il était par conséquent possible d'établir les comptes finaux du portefeuille de l'année en question.

Après s'être acquitté de toutes les obligations contractées à travers les traités relatifs à l'année de souscription 1978 et aprés avoir fait des provisions adéquates pour des paiements futurs au titre de cette même année de souscription, la Société a enregistré son premier succès pour une année d'activités en réalisant un profit de 1.103.742 $ E.U. représentant 23,9% du capital souscrit.

Résultats de l'exercice financier 1980

Les encaissements de primes de souscription nettes des rétrocessions pour l'exercice 1980 se sont élevés à 28.086.890 $ E.U. représentant une augmentation substantielle par rapport à l'année précédente.

Les placements et autres revenus ont rapporté une somme de 890.646 $ E.U. Des dépenses de 621.621 $ E.U. ont été effectuées sur ce chiffre, laissant un solde de 269.025 $ E.U. Ce montant ajouté au résultat de l'année de souscription 1978 porté plus haut et qui s'élève à 1.103.742 $ E.U. donne un profit de 1.372.767 $ E.U. pour l'exercice 1980.

De ce profit ont été déduits 581.660 $ E.U. représentant le déficit des années précédentes et le solde des dépenses engagées avant le démarrage de la Société (229.511 $ E.U.). Le profit net reporté est de 561.596 $ E.U.

Le Portefeuille 1981

Les estimations relatives aux encaissements de primes brutes à effectuer auprès des compagnies cédantes africaines au cours de l'année de souscription 1981 se chiffrent à 25,1 millions $ E.U. environ. De plus, l'Africa-Re continue à étendre son portefeuille non-africain et il est prévu que ce secteur rapporte environ 4 millions $ E.U.

Le programme de rétrocession de la Société a, dans son ensemble, été reconduit à son expiration avec seulement quelques changements mineurs touchant le taux des commissions.

BUREAU SOUS-REGIONAL CASABLANCA, MAROC

AUTRES ACTIVITIES

a) Bureaux Sous-Régionaux

Il avait été fait mention, au début de ce rapport, du Bureau Nord Africain de la Société qui a commencé ses opérations le 1er Janvier 1980. Le Gouvernement Royal du Maroc, pays hôte qui abrite le Bureau à Casablanca, a offert à la Société un certain nombre de facilités. De même le statut d'organisation internationale a été conféré au Bureau conformément à l'Accord conclu avec le gouvernement marocain. Les Members du Personnel étranger jouissent grâce à cet Accord d'une variété de concessions leur assurant notamment des facilités de déplacement auprès des services de l'immigration, l'exemption des impôts et la possibilité de faire transférer leurs économies dans leur pays. La Société a noté avec plaisir que les facilités matérielles avaient été mises à sa disposition dès Décembre 1979, six mois avant la signature officielle de l'Accord par les deux parties en Juin 1980.

Les dispositions de l'Accord relatif au Bureau Sous-Régional signé avec le Gouvernement Royal du Maroc sont telles qu'elles assurent une gestion facile des affaires nord africaines de la Société.

D'autre part, les concertations avec les autorités kenyannes ont été poursuivies en 1980 en vue de l'établissement le plutôt possible du Bureau est-africain de la Société à Nairobi.

b) Relations avec les organisations régionales et internationales

Durant l'année 1980, la Société a continué à consolider ses relations aussi bien avec les organisations régionales et internationales ayant les mêmes objectifs dans le domaine de l'assurance et de la réassurance qu'avec celles qui s'intèressent au développement de l'Afrique en général. Une attention particulière a été accordée au maintien et au développement des relations qui avaient déjà été établies avec l'Organisation des Assurances Africaines (OAA), la Fédération des Assureurs et Réassureurs Afro-Asiatiques (FAIR), la Conférence des Assureurs du Tiers-Monde (TWIC), la West African Insurance Consultative Association (WAICA) et la Conférence Internationale des Contrôles d'Assurance (CICA).

D'autre part, la Société a souscrit aux efforts déployés au niveau panafricain pour une coopération dans le domaine du commerce en général, en participant à la Conférence des Ministres africains du commerce organisée en 1980 conjointement par l'OUA et la Commission Economique pour l'Afrique. De même, la Société a manifesté un grand intérêt pour les activités de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en particulier pour la "carte d'assurance responsabilité civile automobile" qui a été proposée; elle s'est aussi intéressée aux travaux de la "Conférence Ministérielle des Etats de l'Afrique de l'Ouest et de l' Afrique Centrale" notamment aux questions relatives au transport maritime.

c) Relations avec la Banque Africaine de Développement

Vers la fin de 1980, il avait été admis de commun accord que la Société était maintenant en mesure de prendre en charge la gestion des fonds qu'elle avait confiée à la Banque Africaine de Développement. L'idée était de lui permettre d'avoir en vue ses besoins en cash flow au moment de prendre des décisions relatives au placement de ces fonds. Il faut reconnaître qu'il n'était pas toujours facile de tenir la B.A.D. régulièrement informée de ces besoins. Il est cependant à noter que compte tenu de l'échéance de certaines obligations de la Société, des dispositions en vue de régler cette question devaient être prises dés le début de 1981.

En dehors de la question qui vient d'être soulevée, les deux institutions ont continué en 1980 à se considérer comme des partenaires sur des questions concernant le développement de l'Afrique sans perdre de vue leurs propres orientations et leur domaine de spécialisation.

QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL

A la fin de l'année 1980, le Personnel de la Société y compris le Personnel Exécutif de la Direction, comptait 76 Membres ressortissants de 14 pays africains différents alors que l'année précédente, ils étaient au nombre de 64 venant de 10 pays. Dix Membres du Personnel étaient basés à Casablanca, tandis que le reste était affecté au Siège à Lagos. Le tableau ci-dessous donne la composition du Personnel de la Société ainsi que sa répartition sur la base des différentes nationalités à la fin de 1980; les chiffres de 1979 sont donnés à titre de comparaison.

Composition du Personnel à la fin de 1980

Pays d'origine	Catégorie Professionnelle	Catégorie des Services Généraux	Catégorie Manuelle	Total	
				1980	1979
Benin	1	—	—	1	—
Cameroun	1	—	—	1	1
Congo	1	—	—	1	1
Egypte	2	—	—	2	1
Ethiopie	2	—	—	2	2
Ghana	9	2	1	12	13
Maroc	1	3	2	6	—
Nigéria	9	20	10	39	37
Rwanda	1	—	—	1	1
Sénégal	1	—	—	1	—
Sierra Léone	1	—	—	1	1
Togo	3	3	—	6	5
Ouganda	2	—	—	2	1
Zaïre	1	—	—	1	1
Total	35	28	13	76	64

L'augmentation du nombre du personnel de 12 membres s'explique par 20 nouveaux recrutements et 8 départs au cours de 1980. Ce mouvement de Personnel a eu pour résultat d'accroître le nombre des professionnels de 4 fonctionnaires et celui des autres catégories de 8 Membres, dont un seul dans la catégorie manuelle. Parmi les 32 Membres de la catégorie professionnelle au service de la Société, les membres de la Direction exclus, 19 relèvent du département des opérations techniques de réassurance, et les 13 autres des services de la comptabilité et de l'administration; à titre de comparaison les chiffres de 1979 étaient respectivement 13 et 15.

ADHESION A LA SOCIETE

Au cours de l'année 1980, l'effectif des membres de la Société a enregistré une légère variation avec l'admission de la République Populaire du Congo. Le nombre des adhérants a ainsi été porté à 36 Etats Membres en plus de la Banque Africaine de Développement.

La République de Haute Volta a rempli ses formalités d'adhésion, laissant ainsi le Libéria comme seul pays, admis à la suite de la résolution passée à cet effet lors de la Réunion Inaugurale de l'Assemblée Générale de 1977, n'ayant pas encore complété les formalités nécessaires. A la fin de 1980, la République Populaire du Congo avait souscrit au Capital initial, mais ses instruments de ratification de l'Accord étaient toujours attendus.

Au cours de l'année dernière, des contacts ont été pris avec des pays africains non-membres afin de discuter avec eux des questions relatives à leur accession à l'Accord Portant Création de la Société, mais ils n'ont pas encore abouti à des résultats concrets.

ASSEMBLEE GENERALE

A l'invitation du Gouvernement Royal Marocain, l'Assemblée Générale de la Société a tenu sa Seconde Réunion Annuelle Ordinaire à Mohammédia les 16 et 17 Juin 1980. Son Excellence M. Abdel Kamel Rehaye, Ministre des Finances du Royaume du Maroc en a présidé les cérémonies d'ouverture et de clôture.

ASSEMBLEE GENERALE, MOHAMMEDIA, MAROC, JUIN 1979

Ont pris part à la réunion les Représentants de 32 Etats Membres de la Société et de la Banque Africaine de Développement détenant 97,58% de la totalité des voix de la Société. Etaient aussi présents les Représentants du Gouvernement de l'Angola, du Cap Vert, de Sao Tome et Principe ainsi que des observateurs de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), de la Conférence Internationale des Contrôles d'Assurances (CICA) et enfin des Représentants de certaines compagnies cédantes.

L'Assemblée a approuvé le Rapport du Conseil d'Administration couvrant la période Janvier/Décembre 1979 et les comptes de la Société pour l'exercice financier se terminant le 31 Décembre 1979; elle a aussi nommé des Commissaires aux comptes pour l'exercice 1980. La République Populaire du Congo, a été admise comme Membre de la Société en attendant la réception des instruments de ratification de l'Accord par ses autorités compétentes.

Elle a ensuite réélu les Membres du Conseil d'Administration pour un autre mandat de trois ans puis entériné l'arrangement auquel sont parvenus l'Egypte et le Soudan et qui permet à M. El-Dawi (Soudan) de remplacer M. Hafez (Egypte) à ce Conseil d'Administration. Le problème de succession qui s'est posé au niveau du Conseil à la suite du départ de M. E. Sinyokosa a été résolu avec l'élection par l'Assemblée de M. S. H. Konie de Zambie à sa place.

Les Représentants du Cameroun, de l'Egypte, de la Gambie et du Kenya ont été élus comme Membres du Comité des Résolutions de la Seconde Réunion Annuelle Ordinaire. Le texte des Résolutions adoptées par l'Assemblée lors de ladite réunion est en annexe III de ce Rapport.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration a tenu cinq réunions en 1980 aux dates et lieux ci-dessous:

Dates et Lieux des Réunions du Conseil d'Administration tenues en 1980

Réunion	*Dates*	*Lieux*
13ème	31 Janvier/1er Février	Lagos, Nigéria
14ème	29/30 Avril	Caire, Egypte
15ème (immédiatement suivie de la 2e Réunion Annuelle)	13/14 Juin	Mohammédia, Maroc
16ème (Première Réunion du nouveau Conseil)	17 Juin	Mohammédia, Maroc
17ème	24/25 Novembre	Lagos, Nigéria

Entre autres questions qui ont retenu l'attention du Conseil au cours de l'année 1980, il y a eu certains éléments du programme de rétrocession 1981, l'amélioration des conditions de service et de logement du Personnel, la nécessité d'augmenter l'effectif de la Société et le projet de construction du Siége permanent de la Société. Ceci s'ajoute au rôle normal du Conseil qui est de définir l'orientation à donner à la politique générale de l'institution au stade actuel et à l'avenir, et aussi d'étudier les propositions budgétaires annuelles à la lumière de cette politique et de ces projets.

Le nouveau Conseil d'Administration tel qu'il a été élu en Juin 1980 pour un mandat de trois ans compte en son sein sept de ses anciens membres et deux nouveaux administrateurs seulement à savoir Messieurs El-Dawi et Konie. M. El-Dawi a été auparavant suppléant à M. Hafez et a souvent pris part aux réunions précédentes. Ainsi la continuité souhaitée au niveau de l'organe de décisions de la Société a été assurée.

POINTS PRINCIPAUX DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE

		1980 $ E.U.	1979 $ E.U.
	Compte de Résultats techniques		
1.	Encaissement Total de primes brutes souscrites au titre des années de souscription 1978, 1979 et 1980	30.841.156	21.980.344
2.	Primes brutes retenues en 1980 au titre des années de souscription 1978, 1979 and 1980	28.086.890	12.878.212
3.	Charges Nettes (sinistres, commissions et charges diverses)	14.435.557	7.312.701
4.	Transfert au fonds de réserves	2.566.763	—
5.	Réserves de Réassurance au 31 Décembre 1980	8.049.873	4.932.468
	Placements et revenus provenant de ces placements		
6.	Placements à court terme	2.902.224	2.067.213
7.	Revenues et intérêts	513.773	238.088
	Compte des pertes et profits		
8.	Frais relatifs aux Réunions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration	476.724	312.683
9.	Frais généraux	1.930.954	1.633.043
10.	Profit/(Perte) de l'année	1.143.256	(307.322)

Rapport des Commissaires aux Comptes et Etats financiers de l'exercice qui s'est terminé le 31 Décembre 1980

Les états financiers de l'exercice qui s'est terminé le 31 Décembre 1980, les notes sur les comptes ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes y afférents sont donnés dans les pages qui suivent.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément à la mission qui nous a été confiée, pour laquelle nous avons obtenu toutes les informations et explications nécessaires, nous avons examiné les états financiers ci-joints de la Société Africaine de Réassurance qui comprennent le bilan, le compte des pertes et profits, le compte des résultats techniques, l'état sur l'origine et l'utilisation des fonds et les notes numérotées de 1 à 18 qui s'y rattachent.

Nos vérifications ont été conduites conformément aux normes de révision généralement admises et aux règles de gestions financières de la Société; elles ont comporté des contrôles par sondages des livres comptables et d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires. Les états financiers ont été réconciliés avec les livres comptables qui sont correctement tenus.

A notre avis, le bilan, le compte des pertes et profits, le compte des résultats techniques, l'état sur l'origine et l'utilisation des ressources ainsi que les notes se rapportant à ces comptes donnent respectivement une image fidèle et sincère de la situation financière de la Société Africaine de Réassurance au 31 Décembre 1980, du solde des comptes des pertes et profits, des résultats techniques et de l'état sur l'origine et l'utilisation des ressources financières à cette date.

AKINTOLA WILLIAMS & CO.

Experts Comptables

Lagos, Nigéria
29 Avril 1981

BILAN AU 31 DECEMBRE 1980

	Note	1980 $ E.U.	1980 $ E.U.	1979 $ E.U.	1979 $ E.U.
UTILISATION DES RESSOURCES					
Immobilisations	3		290.097		284.712
Placements	4		2.902.224		2.067.213
Actif à Court Terme					
Montants dus par les sociétés cédantes	5	6.036.867		4.260.459	
Dépôts chez les cédantes	6	13.222.689		5.984.626	
Débiteurs divers et charges payées d'avance	7	238.660		515.919	
Banque et caisse	8	2.030.368		1.748.503	
		21.528.584		12.509.507	
Moins: **Passif à Court Terme**					
Montant dus à d'autres sociétés sur des comptes de réassurance	9	4.282.416		3.736.546	
Dépôts dus à d'autres sociétés sur des comptes de réassurance		4.055.174		2.110.952	
Créditeurs divers et charges à payer	10	595.083		347.637	
		8.932.673		6.195.135	
			12.595.911		6.314.372
Frais de Premier Etablissement	11		—		229.511
			$ E.U. 15.788.232		$ E.U. 8.895.808
FINANCEMENT:—					
Capital actions	12		10.000.000		10.000.000
Capital appelé			4.660.000		4.595.000
A déduire: Montants dus sur le capital souscrit			50.000		50.000
			4.610.000		4.545.000
FONDS DE RESERVE	1(g)		2.566.763		—
COMPTE DES PERTES ET PROFITS			561.596		(581.660)
			7.738.359		3.963.340
Reserve de réassurance			8.049.873		4.932.468
			$ E.U. 15.788.232		$ E.U. 8.895.808

SAAD KANOUNI *Président*

EDWARD MENSAH *Directeur Général*

Les notes 1 à 18 figurant en annexe font partie intégrante de ces comptes

COMPTES DES PERTES ET PROFITS DE L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DECEMBRE 1980

	Note	1980 $ E.U.	1980 $ E.U.	1979 $ E.U.	1979 $ E.U.
Transferts effectués à partir du compte de résultats techniques	15				
Incendie et Accident		834.162		—	
Marine et Aviation		269.580		—	
			1.103.742		—
Revenus non crédités à d'autres comptes					
Revenus financiers et intérêts perçus		513.773		238.088	
Autres revenus		64.558		—	
Différence de change		312.315		(42.514)	
			890.646		195.574
			1.994.388		195.574
Charges non imputées au compte des résultats techniques					
Frais relatifs aux réunions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration		476.724		312.683	
Rémunération des commissaires aux comptes		25.000		25.000	
Amortissements		118.029		93.809	
Perte/(Profit) sur actif vendu		1.868		(5.099)	
			621.621		426.393
			1.372.767		(230.819)
Frais de Premier Etablissement— Portion des amortissements applicable à l'année	11		229.511		(76.503)
Profits/(Perte) de l'année			1.143.256		(307.322)
Solde reporté de l'exercise antérieur			(581.660)		(274.338)
Solde excédentaire (déficitaire) reporté			$ E.U. 561.596		$ E.U. (581.660)

Les notes 1 à 18 figurant en annexe font partie intégrante de ces comptes

COMPTE DES RESULTATS TECHNIQUES DE L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DECEMBRE 1980

	Note	Incendie et Accident $ E.U.	Marine et Aviation $ E.U.	Vie $ E.U.	Total 1980 $ E.U.	1979 $ E.U.
Revenus des souscriptions						
Réserves reportées		2.012.983	2.839.201	80.284	4.932.468	245.165
Primes brutes		18.106.048	12.198.883	536.225	30.841.156	21.980.344
		20.119.031	15.038.084	616.509	35.773.624	22.225.509
Moins: Rétrocession de primes		5.348.425	2.338.309	—	7.686.734	8.347.297
Primes nettes		14.770.606	12.699.775	616.509	28.086.890	13.878.212
Charges de souscriptions						
Sinistres	16	3.436.873	3.017.834	229.771	6.684.478	2.791.290
Commissions	17	3.786.777	3.221.953	123.357	7.132.087	4.082.887
Primes excédent de sinistre		212.540	183.260	—	395.800	360.000
Frais divers	18	88.545	133.976	671	223.192	78.524
Frais généraux		1.063.956	822.587	44.411	1.930.954	1.633.043
Transfert au fonds de réserves	1(g)	1.000.000	1.500.000	66.763	2.566.763	—
Transfert au compte des Pertes et Profits		834.163	269.580	—	1.103.743	—
		10.422.854	9.149.190	464.973	20.037.017	8.945.744
Réserves de réassurance		$ E.U. 4.347.752	3.550.585	151.536	8.049.873	4.932.468
ainsi constituées:						
Année de souscription 1978					—	4.277.080
Année de souscription 1979					5.992.669	655.388
Année de souscription 1980					2.057.204	—
Total des réserves de réassurance reporté au 31 décembre 1980					$ E.U. 8.049.873	4.932.468

Les notes 1 à 18 figurant en annexe font partie intégrante de ces comptes.

NOTES RELATIVES A L'ORIGINE ET A L' UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES

	1980		1979	
	$ E.U.	$ E.U.	$ E.U.	$ E.U.
Origine des ressources				
Profit net (perte) de l'exercice	1.143.256		(307.322)	
Vente d'immobilisation	3.737		46.933	
		1.146.993		(260.879)
Ajustement de postes n'engageant pas de mouvements de fonds:				
Amortissements	118.029		93.809	
Frais de premier établissement	229.511		76.503	
		347.540		170.312
		1.494.533		(90.077)
Autres revenus				
Fonds de réserves de réassurance	2.566.763		—	
Capital—actions	65.000		—	
Réserves de réassurance	3.117.405		4.687.303	
		5.749.168		4.687.303
		7.243.701		4.597.226
Moins: **Utilisation des ressources**				
Acquisitions immobilières		127.151		227.981
		7.116.550		4.369.245
A Ajouter/(à déduire): Mouvement de l'Actif et du Passif—				
Montants dus par les compagnies cédantes	(1.776.408)		(3.277.527)	
Dépôts chez les cédantes	(7.238.063)		(5.462.094)	
Débiteurs divers et charges payées d'avance	277.259		(278.658)	
Montants dus à d'autres sociétés sur des comptes de réassurance	545.870		3.274.900	
Dépôts dus à d'autres sociétés sur des comptes de réassurance	1.944.222		2.100.575	
Créditeurs divers et charges à payer	247.446		27.392	
		(5.999.674)		(3.615.412)
		$ E.U. 1.116.876		$ E.U. 753.833
Représenté par—				
Mouvement des placements et liquidités nettes				
Accroissement des placements		835.011		635.587
Accroissement des soldes en banque et à la caisse		281.865		118.246
		$ E.U. 1.116.876		$ E.U. 753.833

NOTES SUR LES COMPTES

1. Principes comptables

Les principes comptables suivants ont été adoptés pour la préparation de ces comptes:

(a) Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées en déduisant les amortissements cumulés de leur prix de revient.

(b) Amortissements

Les amortissements sont calculés de façon à permettre la récupération de la valeur des éléments immobilisés sur une période considerée comme leur durée de vie suivant un rythme linéaire; les taux annuels des amortissements sont les suivants:—

	Taux annuels
Installations, matériel et équipement	entre 12½% et 33⅓%
Matériel de transport	25%

(c) Evaluation des opérations libellées en devises étrangères

(i) Les actifs et les passifs libellés en devises autres que le dollar E.U. sont convertis au taux en vigueur au 31 decembre 1980;

(ii) Les revenus libellés en devises autres que le dollar E.U. sont convertis au taux de change en vigueur au début de chaque trimestre de l'année;

(iii) Les différences de change sont portées au compte des pertes et profits.

(d) Placements financiers

Les placements sont évalués à leur prix de revient.

(e) Compte des résultats techniques et réserves de réassurance

Les comptes des résultats techniques sont tenus sur la base de "l'année de traité" et restent ouverts pendant trois années au cours desquelles toutes les réserves sont reportées. Les crédits ne sont pris dans les états financiers que pour les comptes reçus à la fin de l'exercice. A la fin de la période de trois ans, lorsque les comptes techniques sont clos, les réserves sont réajustées en fonction des sinistres à couvrir; ces réajustements sont reflétés dans le compte des pertes et profits.

(f) Débiteurs

Les comptes des débiteurs sont évalués après déduction des provisions pour les créances spécifiques dont le recouvrement est considéré comme douteux.

(g) Fonds de réserves

Il est constitué par les réserves établies sur les comptes des années de souscription closes pour faire face aux sinistres à payer au titre desdites années.

2. Réassurance — Vie

Ne sont inclus dans ces comptes que les chiffres reçus à la date d'établissement des comptes de la Société. Aucune évaluation d'actuaire n'a été effectuée au 31 Décembre 1980.

3. Immobilisations

Le chiffre de $ E.U. 290.097 figurant au bilan s'analyse ainsi:

	Terrains et Constructions	Installations Materiel et Equipement	Matériel de Transport	Total
	$ E.U.	$ E.U.	$ E.U.	$ E.U.
Valeur brute au 1er Janvier 1980	—	328.126	82.666	410.792
Additions au cours de l'année	6.313	75.629	45.209	127.151
Ventes réalisées	—	—	(7.798)	(7.798)
	6.313	403.755	120.077	530.145
Amortissements cumulés au 1er Janvier 1980	—	93.033	33.047	126.080
Charges imputées à la période en revue	—	88.010	30.019	118.029
Ventes	—	—	(4.061)	(4.061)
Amortissements au 31 Decembre 1980	—	181.043	59.005	240.048
Valeur nette comptable au 31 Décembre 1980	$ E.U. 6.313	$ E.U. 222.712	$ E.U. 61.072	$ E.U. 290.097
Valeur nette comptable au 31 Décembre 1979	$ E.U. —	$ E.U. 235.093	$ E.U. 49.619	$ E.U. 284.712

4. Placements

Les placements s'élevant à $ E.U. 2.902.224 (1979 — $ E.U. 2.067.213) sont faits à court terme.

5. Montant du par les compagnies cédantes

Le chiffre de $ E.U. 6.036.867 représente les soldes dus à la Société sur des comptes courants; en voici la répartition par région:

	1980	1979
	$ E.U.	$ E.U.
Afrique du Nord	977.299	807.613
Afrique de l'Est	1.289.970	1.064.573
Afrique Centrale	699.784	641.002
Afrique de l'Ouest	2.830.116	1.736.700
Autres régions du Monde	239.698	10.571
Total	$ E.U. 6.036.867	$ E.U. 4.260.459

6. Dépôts chez les compagnies cédantes

Il s'agit de fonds retenus par les compagnies cédantes conformément aux termes de leurs traités et sont composés de rétentions totales ou partielles de portefeuille primes et de portefeuille sinistres ainsi que de primes souscrites. Le total de $ E.U. 13.222.689 est réparti par région de la façon suivante:

	1980	1979
	$ E.U.	$ E.U.
Afrique du Nord	5.984.023	3.317.324
Afrique de l'Est	1.042.606	203.907
Afrique Centrale	4.212.966	1.642.182
Afrique de l'Ouest	1.449.515	874.516
Autres régions du Monde	533.579	(53.303)
Total	$ E.U. 13.222.689	$ E.U. 5.984.626

7. Débiteurs divers et charges payées d'avance

Le montant de $ E.U. 238.660 relatif aux débiteurs divers at aux charges payées d'avance comprend les éléments suivants:

	1980 $ E.U.	1979 $ E.U.
Bureau sous-régional:	128.000	—
Casablanca	57.151	39.608
Personnel	46.635	430.840
Autres débiteurs	6.874	45.471
Charges payées d'avance		
	$ E.U. 238.660	$ E.U. 515.919

8. Banque et Caisse

Cette rubrique s'analyse ainsi:

	1980 $ E.U.	1979 $ E.U.
Banque	1.778.536	1.745.695
Caisse	1.832	2.808
Fonds en transit	250.000	—
	$ E.U. 2.030.368	$ E.U. 1.748.503

9. Montants dus à d'autres compagnies sur des comptes de réassurance.

Il s'agit de soldes dus à des compagnies réparties dans les zones géographiques ci-après:

	1980 $ E.U.	1979 $ E.U.
Afrique du Nord	518.374	672.972
Afrique de l'Ouest	1.545.072	987.075
Afrique Centrale	583.942	128.267
Afrique de l'Est	439.596	104.054
Autres régions du Monde	214.162	—
Consortium de Rétrocessionaires	981.270	1.844,178
	$ E.U. 4.282.416	$ E.U. 3.736.546

10. Créditeurs divers et charges à payer

La somme de $ E.U. 595.083 se décompose ainsi:

	1980 $ E.U.	1979 $ E.U.
Banque Africaine de Développement	—	201.687
Créditeurs divers et provisions	557.788	93.468
Charges à payer	37.295	52.482
	$ E.U. 595.083	$ E.U. 347.637

11. Frais de Premier Etablissement

Tous les frais engagés avant le 1er janvier 1978, date à laquelle la Société est réellement entrée en activité, ont été comptabilisés comme frais de premier établissement. Le solde reporté de $ E.U. 229.511 a été amorti au cours de l'année sur les profits comme il apparaît dans la situation donnée ci-dessous.

	1980 $ E.U.	1979 $ E.U.
Solde reporté	229.511	306.014
Moins: Amortissements de l'exercice	229.511	76.503
	$ E.U. —	$ E.U. 229.511

12. Capital-actions

Le capital autorisé s'élève à $ E.U. 15.000.000 dont $ E.U. 10.000.000 à souscrire lors de la constitution de la Société. Une portion de cinquante pour cent du capital souscrit peut être appelée et libérée dés la souscription. Les cinquante pour cent restants ne seront appelés que pour permettre à cette dernière de faire face à des obligations qu'elle ne pourrait couvrir autrement.

Le chiffre de $ E.U. 4.660.000 figurant au bilan au 31 Décembre 1980 s'analyse ainsi:

	1980 $ E.U.	1979 $ E.U.
Capital à souscrire	10.000.000	10.000.000
Capital non souscrit	680.000	810.000
	9.320.000	9.190.000
Moins: Capital non appelé	4.660.000	4.595.000
Capital appelé	$ E.U. 4.660.000	$ E.U. 4.595.000

Une analyse plus détaillée du capital de la Société figure en annexe I à cet état financier.

13. Frais généraux

Les frais généraux ont été imputés au compte des résultats techniques sur la base des primes.

14. Comptes des résultats techniques et réserves de réassurance

Comme les comptes et les informations sur les pertes (sinistres) en suspens n'ont pas été reçus pour les années de souscriptions 1979 et 1980 au 31 Décembre 1980, les chiffres portés dans ces comptes encore ouverts sont mis en réserves et reportés sur l'exercice financier suivant, moment où il sera possible de faire apparaître le résultat de la prochaine année "close" après l'ajustement des réserves en fonction des sinistres à couvrir.

Les comptes des résultats techniques représentent les souscriptions et les déboursements au 31 Décembre 1980, non seulement au titre des années de souscriptions 1979 et 1980, mais aussi au titre de 1978 qui est maintenant close.

15. Comptes enregistrés au titre de l'année de souscription 1978 (close) durant les trois exercices se terminant le 31 Décembre 1980

Les comptes techniques de l'année de souscription 1978 enregistrés au cours des trois exercices se terminant le 31 Décembre 1980 s'analysent comme suit:

	Incendie et Accident $ E.U.	Marine et Aviation $ E.U.	Vie $ E.U.	Total $ E.U.
Revenus des souscriptions				
Primes brutes (primes nettes de portefeuille)	11.437.572	9.201.145	175.364	20.814.081
Moins: Rétrocession de primes	5.284.815	2.379.994	—	7.664.809
	6.152.757	6.821.151	175.364	13.149.272

Charges de Souscriptions

Sinistres	1.771.855	2.421.457	59.751	4.253.062
Commissions	1.827.572	2.141.466	37.120	4.006.158
Charges diverses	17.777	32.744	41	50.562
Frais généraux	701.391	455.904	11.689	1.168.984
Reserve pour sinistres à couvrir	1.000.000	1.500.000	66.763	2.566.763
	5.318.595	6.551.571	175.364	12.045.530
Solde reporté au compte des pertes et profits	$ E.U. 834.162	269.580	—	1.103.742

16. Sinistres

Les chiffres s'analysent ainsi:

	Incendie et Accident $ E.U.	Marine et Aviation $ E.U.	Vie $ E.U.	Total $ E.U.
Montant brut des sinistres payés	5.307.867	3.503.685	229.771	9.041.323
Moins: Recouvrements	1.870.994	485.851	—	2.356.845
	$ E.U. 3.436.873	3.017.834	229.771	6.684.478

17. Commissions

Les Commissions se ventilent ainsi:

	Incendie et Accident $ E.U.	Marine et Aviation $ E.U.	Vie $ E.U.	Total $ E.U.
Commissions payées	5.473.415	3.836.546	123.357	9.433.318
Moins: Commissions perçues	1.686.638	614.593	—	2.301.231
	$ E.U. 3.786.777	3.221.953	123.357	7.132.087

18. Charges

Le chiffre des charges se décompose comme suit:

	Incendie et Accident $ E.U.	Marine et Aviation $ E.U.	Vie $ E.U.	Total $ E.U.
Charges brutes	124.592	171.616	671	296.879
Moins: Recouvrements	36.047	37.640	—	73.687
	$ E.U. 88.545	133.976	671	223.192

Etats des subscriptions au 31 Décembre 1980

(en $ E.U.)

Annexe I

Capital-Actions autorisé $ E.U. 15,000,000

Membres	Capital à souscrire			Portion appelée			
	Nombre d'actions	Montant	Montant non souscrit	Montant souscrit	(50%) (souscrit)	Montant libéré	Montant à libérer
1. Algérie	60	600.000	—	600.000	300.000	300.000	—
2. Bénin	10	100.000	—	100.000	50.000	50.000	—
3. Burundi	10	100.000	—	100.000	50.000	50.000	—
4. Cameroun	30	300.000	—	300.000	150.000	150.000	—
5. République Centrafricaine	10	100.000	—	100.000	50.000	50.000	—
6. Tchad	12	120.000	—	120.000	60.000	60.000	—
7. Congo	13	130.000	—	130.000	65.000	65.000	—
8. Egypte	60	600.000	—	600.000	300.000	300.000	—
9. Ethiopie	28	280.000	—	280.000	140.000	140.000	—
10. Gabon	16	160.000	—	160.000	80.000	80.000	—
11. Gambie	10	100.000	—	100.000	50.000	50.000	—
12. Ghana	33	330.000	—	330.000	165.000	165.000	—
13. Guinée	10	100.000	—	100.000	50.000	50.000	—
14. Guinée Bissau	10	100.000	—	100.000	50.000	50.000	—
15. Côte d'Ivoire	25	250.000	—	250.000	125.000	125.000	—
16. Kenya	26	260.000	—	260.000	130.000	130.000	—
17. Libéria	10	100.000	—	100.000	50.000	—	50.000
18. Libye	60	600.000	—	600.000	300.000	300.000	—
19. Mali	10	100.000	—	100.000	50.000	50.000	—
20. Ile Maurice	14	140.000	—	140.000	70.000	70.000	—
21. Mauritanie	12	120.000	—	120.000	60.000	60.000	—
22. Maroc	60	600.000	—	600.000	300.000	300.000	—
23. Niger	10	100.000	—	100.000	50.000	50.000	—
24. Nigéria	60	600.000	—	600.000	300.000	300.000	—
25. Sénégal	21	210.000	—	210.000	105.000	105.000	—
26. Sierra Léone	13	130.000	—	130.000	65.000	65.000	—
27. Somalie	12	120.000	—	120.000	60.000	60.000	—
28. Soudan	30	300.000	—	300.000	150.000	150.000	—
29. Swaziland	11	110.000	—	110.000	55.000	55.000	—
30. Tanzanie	24	240.000	—	240.000	120.000	120.000	—
31. Togo	11	110.000	—	110.000	55.000	55.000	—
32. Tunisie	25	250.000	—	250.000	125.000	125.000	—
33. Ouganda	22	220.000	—	220.000	110.000	110.000	—
34. Haute Volta	11	110.000	—	110.000	55.000	55.000	—
35. Zaïre	19	190.000	—	190.000	95.000	95.000	—
36. Zambie	34	340.000	—	340.000	170.000	170.000	—
37. Banque Africaine de Développement	100	1.000.000	—	1.000.000	500.000	500.000	—
Total	932	9.320.000	—	9.320.000	4.660.000	4.610.000	50.000
Etats Membres de l'Organisation de l'Unité Africaine auxquels des portions du capital avaient été allouées mais qui n'y ont pas souscrit:—							
1. Botswana	10	100.000	100.000	—	—	—	—
2. Guinée Equatoriale	10	100.000	100.000	—	—	—	—
3. Lesotho	10	100.000	100.000	—	—	—	—
4. Madagascar	18	180.000	180.000	—	—	—	—
5. Malawi	10	100.000	100.000	—	—	—	—
6. Rwanda	10	100.000	100.000	—	—	—	—
	68	680.000	680.000	—	—	—	—
Total $ E.U.	1.000	10.000.000	680.000	9.320.000	4.660.000	4.610.000	50.000

Annexe II

DROIT DE VOTE DES MEMBRES AU 31 DECEMBRE 1980

Membre	Capital en milliers $ EU		Nombre de voix %
	Appelé	Libéré	
Algérie	300	300	6,50
Bénin	50	50	1,09
Burundi	50	50	1,09
Cameroun	150	150	3,25
République Centrafricaine	50	50	1,09
Tchad	60	60	1,30
Congo	65	65	1,41
Egypte	300	300	6,50
Ethiopie	140	140	3,04
Gabon	80	80	1,74
Gambie	50	50	1,09
Ghana	165	165	3,58
Guinée	50	50	1,09
Guinée Bissau	50	50	1,09
Côte d'Ivoire	125	125	2,71
Kenya	130	130	2,82
Libéria	50	Néant	Néant
Libye	300	300	6,50
Mali	50	50	1,09
Mauritanie	60	60	1,30
Ile Maurice	70	70	1,52
Maroc	300	300	6,50
Niger	50	50	1,09
Nigéria	300	300	6,50
Sénégal	105	105	2,28
Sierra Léone	65	65	1,41
Somalie	60	60	1,30
Soudan	150	150	3,25
Swaziland	55	55	1,19
Tanzanie	120	120	2,61
Togo	55	55	1,19
Tunisie	125	125	2,71
Ouganda	110	110	2,39
Haute Volta	55	55	1,19
Zaïre	95	95	2,06
Zambie	170	170	3,69
B.A.D.	500	500	10,84
Total	4.660	4.610	100,00